

**MAIRIE  
DE  
COMBON**

Envoyé en préfecture le 26/12/2024  
Reçu en préfecture le 26/12/2024  
Publié le 26/12/2024  
ID : 027-212701643-20241220-2024\_1\_57-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024/57**

**Séance du 20 décembre 2024 à 19h30**

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le vingt décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire.

**Date de la convocation** : 16/12/2024

**Etaient présents** : M. Philippe DEPARROIS (adjoint), M. Alain BLAISOT, M. Patrice DELANNOY, M. Patrice DESMONTS, M. Emmanuel DEWULF, Mme Estell GONTHIER, M. Alexy LETELLIER, Mme Pauline OSMONT, Mme Audrey RAMIER-COUSIN, Mme Marie-Thérèse THUILLIER (conseillers municipaux).

**Absents excusés** : Madame Blandine DEMAEGDT (a donné pouvoir à Madame Audrey RAMIER-COUSIN), Madame Elizabeth JEAN (a donné pouvoir à Monsieur Patrice DESMONTS), Madame Laetitia LHERMEROULT (a donné pouvoir à Madame Pauline OSMONT).

**Absent** : Monsieur Jean-Pascal HEBERT

**Quorum** : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 11

**Objet : Autorisation de signature d'un contrat de services pour une prestation de sauvegarde externalisée des bases de données des logiciels Berger-Levrault**

Monsieur le maire indique que les logiciels de comptabilité, de gestion de la paie et de l'état-civil sont hébergés par l'éditeur Berger-Levrault. Les bases de données des logiciels sont actuellement sauvegardées sur un disque dur externe et sur les deux PC de bureau de la mairie.

Une sauvegarde en cloud de l'ensemble des fichiers est utilisée via l'antivirus de la commune. Cependant, les bases de données Berger-Levrault ne peuvent pas être prises en charge. Ainsi, devant la multiplication des risques de cyberattaques, il est proposé d'ajouter une prestation de sauvegarde externalisée auprès de Berger-Levrault afin de diminuer le risque de perte de données en cas de problème, ce qui pourrait être catastrophique pour l'activité administrative de la commune.

Pour cela, Berger-Levrault propose un abonnement annuel de 378 € TTC (hors révisions annuelles) pour 20 Go de stockage de données dans leur datacenter sécurisé. Pour la première année, il y aurait également des frais d'installation et de paramétrage à distance pour 218,40 € TTC (soit un total de 596,40 € TTC à payer en 2025).

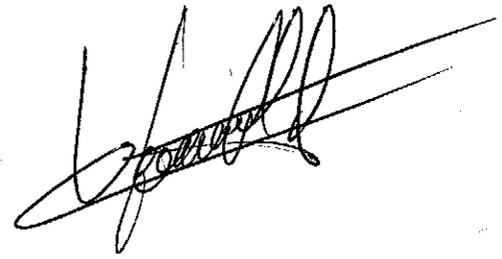
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Autorise Monsieur le maire à signer le contrat de services et le bon de commande pour une prestation de sauvegarde externalisée des bases de données des logiciels Berger-Levrault, annexés à la présente délibération, puis à effectuer toutes les démarches afférentes ;
- Dit que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits aux exercices budgétaires correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Certifié exécutoire par le maire de Combon après :**

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le : 26 DEC. 2024
- Publication le : 26 DEC. 2024



Fait à COMBON, le 23/12/2024.

Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS

Maire de Combon



Alexy LETELLIER

Secrétaire de séance

